

ACCUEIL (/) / SOCIÉTÉ (/SOCIETE) / SANTÉ (/SOCIETE/SANTE)

Parkinson : touché par la maladie, il raconte son double-combat

🕒 16h00, le 7 janvier 2019

Par **Juliette Demey** [🐦](https://twitter.com/juliettedemey) (<https://twitter.com/juliettedemey>) envoyée spéciale à Toulouse (Haute-Garonne)

PREMIUM JDD Atteint par la maladie de Parkinson après avoir été exposé à des produits dangereux, Serge Bordes cherche à faire reconnaître la faute de son ex-employeur.



Serge Bordes a attaqué son ancien employeur pour "faute inexcusable". (Vincent Nguyen/Riva Press pour le JDD)

Partager sur :



(<https://www.facebook.com/lejdd>)

(<https://www.twitter.com/lejdd>)

touché touché touche-

par- par- par-

la- la- la-

maladie maladie maladie-

il- il- il-

raconte raconte raconte-

son- son- son-

double double double-

combat combat combat-

383393333938839231lejdd

Des douleurs aux cervicales ont donné l'alerte. Le diagnostic est arrivé peu après : Parkinson. "C'était en 2007, mais la pathologie était là en sourdine depuis dix ans", précise Serge Bordes. L'homme de 64 ans voudrait raconter comment son travail dans une fabrique de produits de traitement et décoration du bois l'a rendu malade. Et combien l'épuise ce double combat, médical et judiciaire, qu'il mène depuis onze ans. Mais les mots se bousculent, l'élocution est hachée ; à l'image de sa démarche, petits pas rapides et silhouette raide. "Quand on me disait que je finirais par avoir mal partout et que je ne pourrais plus marcher, je n'y croyais pas, confie-t-il en souriant. Pour l'instant, ça va." Sa femme, Béatrice, à ses côtés dans leur pavillon à Toulouse (Haute-Garonne), soupire : "Je n'ai jamais vu quelqu'un d'aussi optimiste."

Lire aussi - Catherine Laborde au JDD : "Depuis Parkinson, je suis dans l'œil du cyclone"
(<https://www.lejdd.fr/Societe/exclusif-catherine-laborde-depuis-parkinson-je-suis-dans-loeil-du-cyclone-3777911>)

Serge Bordes a mis cinq ans à faire reconnaître l'origine professionnelle de sa maladie par la CPAM de Haute-Garonne, en avril 2013. Invalide à 60%, il perçoit une rente mensuelle de 1.370 euros. Dans la foulée, il a attaqué son ancien employeur pour "faute inexcusable" devant le tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) de Toulouse. Une procédure classique que son avocat, François Lafforgue, a déjà menée pour des salariés victimes des pesticides ou de l'amiante. Mais cinq ans plus tard, l'affaire est au point mort. Serge Bordes s'impatiente, la maladie le grignote.

Exposé à un cocktail de toxiques

Pendant plus de vingt ans, de 1989 à 2010, il a travaillé chez Dyrup, à Albi (Haute-Garonne), une usine de fabrication de peintures, lasures et décapants pour bois, classée Seveso. Il y aurait été exposé à un cocktail de toxiques : produits chimiques, pesticides, biocides, solvants organiques et métaux lourds.

En réalisant des mélanges "CCA" (cuivre, chrome, arsenic) par exemple, ou en préparant les peintures : "On prenait une marmite, on versait 300 litres de white-spirit, on ajoutait de la résine, on mettait tout dans un disperseur, détaille l'ancien employé. Ensuite on versait les pigments, les siccatifs comme le manganèse et le cobalt, puis de la perméthrine, un insecticide." Ces produits étaient manipulés à l'air, sans autre protection que des gants et un masque de papier, selon Serge Bordes. "Juste pour atténuer la puanteur. Mais à la fin, on ne sentait plus rien. On était imprégné."

Nommé technico-commercial, Serge Bordes se rendait dans les scieries pour vérifier la concentration en xylophène des immenses bacs où étaient plongées les poutres et les charpentes pour être traitées. "Une fois le bac vidé, je devais y descendre en bottes pour enlever à la pelle les boues imprégnées de produit, détaille cet ancien délégué du personnel. Pour l'entreprise, c'était plus économique qu'une pompe. Si j'avais connu les risques, jamais je n'aurais fait tout cela." Après avoir occupé différents postes, il sera licencié pour inaptitude physique en 2011.

L'entreprise conteste

Quand Serge Bordes a attaqué son employeur, la société Dyrup, rachetée entre-temps par le leader mondial, PPG, a lancé une procédure parallèle. Elle a choisi d'attaquer la CPAM pour contester l'origine professionnelle de la maladie, mais devant une autre juridiction : le Tass de Nanterre (Hauts-de-Seine).

La société plaide notamment que Serge Bordes n'apporterait "pas la preuve de la faute inexcusable alléguée" de l'employeur ; que, "en l'état des connaissances scientifiques de l'époque, aucun risque n'avait été identifié", et que "l'employeur ne pouvait avoir conscience du danger encouru". En théorie, pas de quoi bloquer la procédure pour "faute inexcusable". Pourtant, en janvier 2016, le tribunal toulousain a décidé de ne pas statuer tant que le litige ne serait pas réglé à Nanterre.

Depuis cinq ans, les reports d'audience se succèdent. Pour l'avocat François Lafforgue, "c'est un déni de justice de la part du Tass de Toulouse qui est préjudiciable pour mon client, soulignant qu'il s'agit de deux procédures distinctes. Cela s'apparente à une manœuvre dilatoire de la part des employeurs." Il compte réintroduire le dossier dans la Ville rose pour plaider en 2019*. Sollicités par le JDD, les avocats de Dyrup n'ont "aucun commentaire à faire sur cette affaire toujours en cours".

Effets secondaires des antiparkinsoniens

Béatrice, la femme de Serge Bordes, s'interroge : "Et s'ils attendaient que la maladie l'emporte?" Depuis que les deux divorcés se sont rencontrés en 2004, cette assistante maternelle retraitée et mère de trois enfants est omniprésente à chaque étape du dossier et de la maladie de son mari. Le couple a tangué. Les effets secondaires des antiparkinsoniens (des agonistes dopaminergiques provoquant des accès d'agressivité, des addictions au jeu et à la pornographie) n'y sont pas étrangers.

Béatrice n'a plus reconnu son homme, si respectueux et gentil. Elle a tenu. Serge Bordes a été équipé d'un neurostimulateur et a réduit les médicaments. Il se sent mieux mais est devenu apathique, ne quittant le canapé que pour se rendre chez le kiné et l'orthophoniste, deux fois par semaine. "J'ai une chance énorme que Béatrice ait compris et soit restée", dit-il, admiratif.

Le couple a adhéré à l'association Phyto-Victimes dès sa création, en 2011 ; Béatrice en est le relais pour l'Occitanie. Ils ont suivi les procès d'agriculteurs contre des géants de la chimie, persuadés que les ravages des pesticides dans l'industrie sont sous-estimés. "Dans les scieries où je suis passé, je suis sûr que d'autres employés ont été empoisonnés et ont pu développer des maladies neurodégénératives ou des cancers", assène Serge Bordes. Selon lui, au moins deux salariés de son ancienne usine seraient atteints de Parkinson.

Le premier refuse d'aller en justice. Serge Bordes espère convaincre le second. Au-delà de l'indemnisation de son préjudice, c'est à ses yeux l'enjeu de ce procès : que l'entreprise admette sa faute, et que l'étincelle s'allume chez des malades qui s'ignorent ou se taisent. "J'aimerais leur donner l'envie de se battre, même si c'est titanesque. Il faut que l'impunité cesse."

Vous avez pu lire cet article gratuitement grâce à la bande-annonce du film "L'heure de la sortie"



SUR LE MÊME SUJET :

Des électrodes contre Parkinson (/Societe/Sciences/Des-electrodes-contre-Parkinson-784493)

Les drôles d'effets secondaires d'un antiparkinsonien (/Societe/Sante/Les-droles-d-effets-secondaires-d-un-antiparkinsonien-547532-3210422)

DOSSIERS :

JDD PREMIUM (/JDD-PREMIUM)

LES PLUS LUS